



EMPLOYEURS  
DU LIEN SOCIAL  
& FAMILIAL

# CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES ACTEURS DU LIEN SOCIAL ET FAMILIAL

**Centres sociaux et socioculturels,  
Associations d'accueil de jeunes enfants,  
Associations de développement social local.**

**4 juin 1983**

---

Mise à jour Aout 2019

---

# TABLE DES MATIERES

## Liste chronologique des textes

### Liste des signataires

Convention collective nationale des acteurs du lien social et familial : centres sociaux et socioculturels, associations d'accueil de jeunes enfants, associations de développement social local

### PREAMBULE

- Champ d'application (art. 1)
- Le dialogue social de branche (art.2)
- Libertés d'opinion et libertés civiques (art.3)

### CHAPITRE 1<sup>er</sup> - Droit syndical :

- Exercice du droit syndical au niveau de l'entreprise (art. 1<sup>er</sup>)
- Absences liées à l'exercice d'activités syndicales pour la participation à des congrès ou assemblées statutaires ou pour l'exercice d'un mandat syndical national, régional ou départemental (art.2)
- Situation du personnel en interruption de contrat de travail pour exercice d'un mandat syndical (art.3)
- Congés de formation économique, sociale et syndicale (art. 4)

### CHAPITRE II – Représentants du personnel

- Représentant santé au travail (art. 1<sup>er</sup>)
- Comité social et économique des entreprises de 8 à moins de 50 salariés équivalents temps plein (ETP) (art. 2)
- Comité social et économique des entreprises d'au moins 50 salariés équivalents temps plein (ETP) (art. 3)

### CHAPITRE III – Conditions d'établissement et de rupture du contrat de travail

- Liberté d'opinion (art. 1<sup>er</sup>)
- Recrutement (art. 2)
- Embauche (art. 3)
- Période d'essai (art. 4)
- Conditions générales de discipline (art. 5)
- Absences (art. 6)
- Rupture du contrat de travail -Délai congé (art. 7)
- Indemnité de licenciement (art. 8)
- Licenciement pour motif économique (art. 9)
- Contrat à durée déterminée (art.10)

### CHAPITRE IV – Durée et conditions de travail

- Dispositions générales sur la durée et l'organisation du travail (art. 1<sup>er</sup>)
- Travail à temps partiel (art. 2)
- Conditions particulières pour les camps et séjours hors de l'établissement (art. 3)
- Jours de repos RTT (art. 4)
- Le compte épargne temps (art.5)
- Le Travail Intermittent (art.6)

### CHAPITRE V – Système de rémunération

- Rémunération (art. 1er)
- Valeur du point (art. 2)
- Evolution professionnelle dans l'entreprise (art. 3)
- Changement d'entreprise (art 4)
- Entretien annuel d'évaluation (art. 5)
- Prise de fonction supplémentaire de manière temporaire (art.6)

### CHAPITRE VI – Congés

- Congés payés annuels (art. 1<sup>er</sup>)
- Congés payés supplémentaires (art. 2)
- Jours fériés (art. 3)
- Congés familiaux et exceptionnels (art. 4)
- Congé parental (art. 5)

### CHAPITRE VII – Frais professionnels

- Véhicule (art.1<sup>er</sup>)
- Mission (art. 2)

### CHAPITRE VIII – Formation professionnelle :

- Développer les ressources humaines en améliorant les compétences (art. 1<sup>er</sup>)
- Disposition de la formation professionnelle continue (art. 2)
- Conseil en évolution professionnelle (art. 3)

### CHAPITRE IX – Maladie

### CHAPITRE X – Retraite

### CHAPITRE XI – Dispositions spéciales pour les cadres applicables aux groupes 6, 7 et 8 :

- Définition (art. 1)
- Reconnaissance du statut de cadre (art. 2)
- Période d'essai (art. 3)
- Rupture du contrat de travail (art.4)
- Indemnités de licenciement (art. 5)
- Régime de retraite et de prévoyance (art. 6)
- Conventions de forfait en jours sur l'année (art. 7)

### CHAPITRE XII – Système de classification

- Les éléments de classification (art.1)
- La méthode de classification (art. 2)
- Création d'une commission de classification dans l'entreprise (art. 3)
- La Grille de cotation (art. 4)
- Les emplois repères (art.5)
- Modalités subsidiaires (art. 6)
- Recours (art. 7)

### CHAPITRE XIII – Prévoyance

- Champ d'application (art. 1)
- Adhésion du salarié (art. 2)
- Garanties (art. 3)
- Taux de cotisation (art. 4)
- Reprise des « en cours » - maintien des garanties (art. 5)
- Montant des prestations arrêt de travail (art. 6)
- Salaire de référence des cotisations et prestations (art. 7)
- Revalorisation (art. 8)
- Exclusions (art. 9)
- Ayant droit (art. 10)
- Maintien du régime de prévoyance en cas de suspension du contrat de travail (art. 11)
- Portabilité du régime de prévoyance cessation des garanties (art. 12)
- Action sociale (art. 13)
- Suivi du régime de prévoyance (art. 14)
- Révision des conditions de mutualisations et de recommandation (art. 15)
- Organismes recommandés (art. 16)

### CHAPITRE XIV – Complémentaire santé

- Adhésion du salarié (art.1)
- Caractère responsable du contrat (art. 2)
- Garanties (art. 3)
- Financement du contrat frais de santé (art. 4)
- Maintien de la complémentaire santé et suspension du contrat de travail (art. 5)
- Portabilité de la complémentaire santé cessation des garanties – Dispositions particulières concernant le maintien de la garantie frais de santé (art. 6)
- Cas des multi-employeurs (art. 7)
- Action sociale (art. 8)
- Suivi du régime de complémentaire santé (art.9)
- Révision des conditions de mutualisations et de recommandation (art. 10)
- Organismes recommandés (art. 11)
- Mise en place de la complémentaire santé dans l'entreprise (art. 12)

Les dispositions présentées dans le texte en *italique* et en encadré gris ne sont pas étendues. Ces dispositions annuleront et remplaceront les articles concernés après extension de l'avenant considéré par le ministère du travail.

Les dispositions en bas de page rédigées **en bleu** sont des annotations apportées par ELISFA non étendues.

**ANNEXES**

**Annexe 1**

- Le lexique (art. 1)

- Définition des critères (art. 2)

**Protocole d'accord** du 4 juillet 1996

**Annexe 1 Bis**

**Accord cadre « Prévention Santé au travail »** du 24 juin 2011

**Accord cadre "Egalité professionnelle"** du 8 mars 2017